



## **REVUE DE PRESSE\***

**DU VENDREDI 16 MAI 2025**

\* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

**Lyon**

# La préfecture, opposée à l'ombrière à Bellecour, n'a pas voulu « bloquer le projet »

Les services de l'État, le 15 janvier 2025, se sont abstenus au sein de la commission des sites chargée de donner un avis sur l'implantation du projet, redoutant des problèmes de « maintien de l'ordre public » lors des manifestations ainsi que des « risques importants de dégradation de l'œuvre ».

Le 6 janvier 2025, les architectes des bâtiments de France ont donné un avis favorable au projet d'ombrière géante voulue par le maire de Lyon, place Bellecour. Mais comme il s'agit d'un site classé, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, qui se réunit, le 15 janvier 2025, sous la houlette de Charlotte Crépon, la sous-préfète du Rhône, doit aussi donner son feu vert. Derrière leurs écrans, puisque la réunion se tient à distance : Jean-Claude Ray, conseiller métropolitain écologiste, Frédéric Fronchery, élu départemental, Régis Chambe, président de l'intercommunalité des monts du Lyonnais, Bruno Dumetier, architecte, le délégué de l'association des Vieilles maisons françaises, Denis Eyraud, architecte de métier et président alors de l'union des comités d'intérêts locaux ou encore des représentants de la



L'œuvre monumentale Tissu Urbain place Bellecour, à Lyon, vise à offrir des zones d'ombre aux passants. Photo Maxime Jegat

chambre d'agriculture, du parc régional du Pilat et de l'État. En tout, 13 votants.

**L'accès à Bellecour sera-t-il garanti aux manifestants ?**  
« Les services de l'État s'interrogent sur la comptabilité de l'œuvre au regard des événements parfois très violents qui ont lieu sur la place Bellecour, avec un risque important de dégradation » de l'œuvre, craint la sous-préfète, comme l'indique le compte-rendu de la réunion. Fabienne Buccio, la préfète, n'a-t-elle pas alerté Grégory Doucet sur « les questions de maintien de l'ordre pu-

blic » en pointant que le projet modifie « considérablement l'équilibre de la place » ?

On se demande, en effet, comment se dérouleront les prochaines manifestations sous tension, bien éloignées de la « liesse des au revoir entre manifestants et forces de l'ordre » évoquée dans une rocambolesque note municipale placardée sur le site, avant d'être retirée une fois l'article du Progrès publié.

Les manifestants vont-ils jouer à cache-cache derrière les portiques ? Vont-ils les escaler et/ou les taguer ? Ces craintes entraîneront-elles une

restriction de l'accès à Bellecour, pourtant lieu incontournable pour tout manifestant qui se respecte ? « Les parcours se décideront en lien avec les organisateurs comme nous le faisons à chaque fois et en prenant en compte les risques de trouble à l'ordre public spécifiques à la manifestation » répond la préfecture du Rhône, contactée à ce sujet.

**« On donne des étendages à casser aux black blocs ! »**

« L'État était opposé à cette installation pour des problèmes de sécurité ! », lâche au Progrès un participant à la réunion, qui requiert l'anonymat. « Les black blocs n'ont qu'une idée : tout casser ! Les CRS stationnent autour de la place pour protéger les vitrines, et là, on donne aux émeutiers des étendages prêts à être cassés ! ». Vient le moment du vote. La sous-préfète explique que « les services de l'État s'abstiendront » et « qu'il s'agit, ni de bloquer le projet, ni d'influencer les autres membres, mais d'expliquer la position de l'État sur le dossier ».

**« Les modifications du site sont acceptables »**

Le détail des votes n'est pas consigné. Tout juste apprend-

on qu'avec 7 abstentions, 5 voix « pour » et une voix « contre », la commission des sites rend, le 15 janvier 2025, un avis « favorable » par défaut, bien loin d'une belle unanimité, pour l'implantation de l'œuvre « Tissu Urbain », prévue pour durer cinq ans.

Le 14 février 2025, la ministre de la Transition écologique, puisque son avis est également requis, donne à son tour un « avis favorable », relevant que « l'œuvre artistique temporaire ne remet pas en cause la perception générale de la place Bellecour et de sa statue équestre » et que « les modifications temporaires du site classé engendrées par le projet sont acceptables ».

**« Je démantèlerai l'ombrière »**

Pierre Oliver, le maire (LR) du 2<sup>e</sup> arrondissement et candidat à la mairie de Lyon, qui en avait appelé en vain à Rachida Dati, la ministre de la Culture, n'aura donc pas réussi à bloquer le projet, « un gaspillage d'argent public », selon lui. « Je démantèlerai l'ombrière », réagit-il, dans l'hypothèse, on l'a compris, où il accèderait à la fonction.

En attendant, l'élu « étudie l'opportunité d'un recours en justice ».

● **Sophie Majou**

**« Les portiques en bois ne pourront basculer »**

« L'abstention des services de l'État s'est faite dans l'attente d'échanges plus approfondis sur les questions de sécurité ». C'est ainsi que la Ville de Lyon analyse les craintes de la gestion du maintien de l'ordre dans de futures manifestations, place Bellecour. La municipalité, par la voix de son service presse, estime d'ailleurs avoir « apporté des réponses précises aux enjeux de sécurité lors de réunions avec les services de l'État et les pompiers ». Ainsi, « les portiques » ont-ils été conçus « en bois massif sur-épais, ancrés dans des socles en béton et reliés par des câbles en acier », étant précisé que « leur poids rend tout déplacement ou basculement impossible par la seule force humaine ou l'usage d'un véhicule ». Quant au

« risque de vandalisme ou d'utilisation détournée », la Ville estime l'avoir « fortement réduit ». On ne voit toutefois pas comment la municipalité pourra maîtriser l'arrivée de tags.

**Deux nouvelles caméras de vidéoprotection**

Et le risque incendie ? « Les toiles sont non inflammables et les structures bois garantissent une tenue au feu prolongée, validée par les équipes du Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours ». Enfin, « le dispositif de vidéosurveillance a été renforcé avec l'ajout de deux caméras supplémentaires, offrant une couverture intégrale de la place Bellecour » pour un coût supplémentaire de « 65 000 € ».

**Repères ► Ce qui reste, ce qui change...**

Qui se promène aujourd'hui place Bellecour n'a pas une vision complète de ce que sera l'œuvre intitulée « Tissu Urbain », une fois terminée début juillet 2025. Le premier parcours ombragé, de couleur jaune et orangé, en cours d'installation à l'Est ne sera pas le seul. Deux autres traversées - une bleue et une verte - couvertes de lés de tissu seront posées à l'Ouest de la statue de Louis XIV. Surprise : celles-ci comprendront des brumisateurs d'eau actionnables par boutons presseurs. Trois autres tracés sont prévus, au sol, cette fois : deux en peinture époxy, le troisième, en granulats naturels de couleur rouge, positionné sur la partie sableuse de la place.

La zone ludique, composée de hamacs amovibles, projetée à proximité du Rectangle, a finalement été abandonnée par la ville de Lyon « pour des raisons de sécurité », bien qu'autorisée par le ministère de la Transition écologique. La grande table en bois, dite « table communautaire » avec ses tabourets de bois, sera, elle, maintenue, dans la même zone.

Et les plantes, puisque les Lyonnais avaient voté pour « une végétalisation de la place Belle-



À côté du passage couvert, un trajet peint au sol. Visuel extrait de la déclaration préalable de la ville de Lyon. Romain Froquet, artiste, Tristan Israël, architecte

cour » avant de se retrouver avec une ombrière géante ? Les concepteurs de l'œuvre avaient envisagé des essences grimpanes courant le long des bandelettes en tissu. Le service des espaces verts de la ville de Lyon a toutefois mis le holà pour des problèmes d'entretien, tandis que les écologistes ont rappelé que des plantes en pot étaient trop gourmandes en eau, annonçant désormais des « plantations en pied des arbres » déjà existants.

PHOTOS : Y1

## Métropole de Lyon

### Les lignes T3, T7 et Rhônexpress ont repris du service



Ce jeudi 8 mai, les usagers lyonnais ont retrouvé les tramways T3/T7 et Rhônexpress. Photo d'archives Léa Fernoux

Les travaux de prolongement du tramway T6 et la création de la ligne T9 avaient entraîné l'arrêt total de la circulation des lignes T3, T7 et Rhônexpress depuis le 19 avril. Initialement prévue le 9 mai, leur remise en circulation a eu lieu ce jeudi 8 mai au matin.

**B**onne nouvelle pour les habitués du tram. C'est avec deux jours d'avance sur le calendrier initial que les usagers des transports en commun lyonnais ont pu emprunter à nouveau les lignes de tramway T3 et T7 ainsi que la liaison Rhônexpress vers l'aéroport Saint-Exupéry.

La reprise du service a eu lieu dès le jeudi 8 mai au matin, une excellente nouvelle qui a permis à près de 60 000 voyageurs quotidiens de bénéficier de nouveau de ces axes du réseau TCL.

#### Environ 60 000 voyageurs

Ce redémarrage anticipé concerne précisément 55 281 passagers pour la ligne T3, 2 860

pour la ligne T7 et 3 532 pour la liaison rapide vers l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Depuis février, les lignes ont été interrompues partiellement puis totalement dans le cadre de travaux liés à la création des futures lignes T9, du bus à haut niveau de service entre Part-Dieu et Sept-Chemins et du prolongement du tramway T6.

Les travaux ont permis d'aménager une communication croisée dans le secteur de Vaulx-en-Velin La Soie, d'installer des appareils de voie pour faciliter l'accès des tramways au centre de maintenance de Meyzieu. Une nouvelle sous-station électrique a également été créée à la gare de Villeurbanne. Grâce à son agrandissement, le dépôt de Meyzieu pourra stocker les nouvelles rames destinées aux futures lignes.

Pendant toute la durée des travaux, un dispositif de substitution avait été mis en place, comprenant des bus relais, ainsi que le renfort du métro A et de la ligne 47.

**Immobilier**

# Vers la fin des locations touristiques avec la loi "anti-Airbnb" ?

**Abattement fiscal, DPE obligatoire, compétences élargies au maire pour réguler les meublés de tourisme... La loi Le Meur de novembre 2024 introduit plusieurs dispositions, visant à mieux encadrer les locations touristiques.**

**A** lors que dans certaines villes, l'offre de logement à la location connaît une situation particulièrement tendue, la loi Le Meur, également appelée loi "anti-Airbnb", a pour objectif de favoriser les locations permanentes, plutôt que les locations touristiques, au travers d'une série de mesures.

Promulguée le 19 novembre 2024, la loi Le Meur apporte une modification sur l'abattement fiscal (régime fiscal "micro-BIC") jusqu'ici très avantageux des meublés de tourisme. Cet abattement fiscal, qui s'établissait à 71 % dans la limite de 188 700 euros, a été abaissé à 50 % pour les meublés classés et chambres d'hôtes, dans la limite de 77 700 euros.

Les meublés non-classés voient leur abattement fiscal abaissé à 30 % dans la limite de 15 000 € de revenus locatifs annuels, contre 50 % dans la limite de 77 700 € jusque-là. Ces nouveaux abattements s'appliqueront sur les revenus 2025, les revenus 2024



Promulguée le 19 novembre 2024, la loi Le Meur apporte une modification sur l'abattement fiscal des meublés de tourisme. Photo AdobeStock

étant assujettis aux taux actuels.

**DPE obligatoire**

La loi Le Meur introduit également l'obligation, pour les meublés de tourisme, de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE), lors de la mise en location comme meublé de tourisme.

Les logements situés en zone tendue doivent désormais afficher un DPE situé entre A

et E pour être loués. À partir de 2034, tous les meublés touristiques devront être classés entre A et D, pour se conformer à la loi.

L'objectif est de lutter globalement contre les passoires thermiques, en étendant cette règle à l'ensemble des logements et pas seulement à ceux concernés par une location permanente.

Autre mesure contenue dans la loi : les maires disposent désormais de compéten-

ces élargies pour réguler les meublés de tourisme sur leur territoire.

Chaque propriétaire transformant son bien en meublé de tourisme devra auparavant le déclarer en mairie. Un défaut d'enregistrement pourra engendrer une amende de 10 000 €.

Les communes dans lesquelles les résidences secondaires excèdent 20 % pourront également définir dans leur PLU des quotas d'autori-

sation de meublés touristiques et définir des zones où de nouvelles constructions ne pourront concerner que des résidences principales.

**Une interdiction possible ?**

Elles pourront aussi limiter la durée de location annuelle d'une résidence principale, en passant de 120 jours actuellement à 90 jours.

Enfin, la loi Le Meur introduit également la possibilité pour les copropriétés d'interdire la présence de meublés de tourisme.

Cette disposition concerne les copropriétés disposant dans leur règlement d'une clause « d'habitation bourgeoise », autorisant l'habitation et des activités libérales mais interdisant des activités commerciales en dehors des espaces dédiés (notamment en rez-de-chaussée).

Les nouveaux règlements de copropriété établis après la promulgation de la loi pourront se prononcer ou non sur l'autorisation de meublés de tourisme.

Les propriétaires d'un meublé de tourisme devront, en outre, faire une déclaration au syndic, qui mentionnera l'information lors de la prochaine assemblée générale prévue au calendrier.

● S. P.

Lyon

# Remonter l'avenue Felix-Faure à pied, c'est devenu : « Un vrai labyrinthe »

Un coup le trottoir de gauche, un coup le trottoir de droite. Des flèches tout droit, d'autres bidirectionnelles : pour s'aventurer dans l'avenue Félix-Faure et ce jusqu'à la rue Frédéric-Mistral, à l'entrée de Villeurbanne, il faut avoir bien chaussé ses lunettes. Ou en tout cas ne pas manquer d'attention pour suivre les panneaux.

Depuis janvier 2024, des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux ont été entrepris avenue Félix-Faure, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Des travaux en lien direct avec la mise en circulation, prévue en 2026, du futur bus à haut niveau de service (BHNS), qui reliera en 25 minutes la gare Part-Dieu aux 7-Chemins, à Vaulx-en-Velin.

Ainsi, ce sont des chantiers d'envergure qui jalonnent l'avenue, mise en sens unique du Nord au Sud, et consistent en partie à la création d'un site propre de 8 km et de 19 nouvelles stations, au global, 2 sur l'avenue Félix-Faure.

Et comme le déclarait le maire écologiste de Lyon, Grégory Doucet, chez nos confrères de Radioscoop, en février : « On est dans la période de pic des travaux [...] Il faut se le dire, les habitants de la route de Genas ou de l'avenue Félix-Faure, ils prennent cher, très clairement. » Trois mois plus tard, les concernés, bien que régulièrement informés par Sytral mobilités, ne démentent toujours pas.

« On n'en peut plus, ça dure depuis trop longtemps » déclare-t-on au Progrès, mercredi 7 mai. Ce jour là, nous avons décidé de remonter l'avenue Félix-Faure depuis le parc Mandela et à pied, histoire de mieux se ren-



Un trottoir de 1,40 mètre a été laissé de chaque côté, de la rue Carry à la rue Frédéric-Mistral. Photo Christelle Lalanne



Au bout de la rue Jeanne-Hachette, les engins de chantiers, omniprésents, bouchent souvent la vision. Photo C. Lalanne

dre compte. La balade de 1 kilomètre est épique et nécessite une attention de tous les instants.

● 1. À hauteur du parc Mandela

En bas de la rue, d'abord, dès le boulevard Marius-Vivier-Merle, là où le chantier du BHNS se conjugue à celui de la réhabilitation du parc Nelson-Mandela. « À chaque avancée du chantier et des engins, de nouveaux cheminements piétons sont créés », nous indiquait à la mi-avril un lecteur du Progrès.

« Malgré les alertes des parents d'élèves du collège Gilbert-Dru, nous sommes obligés de traverser dans la plus grande pagaille les voiries entre la rue Maurice-Flandin et la rue Mouton-Duvernét. »

C'est-à-dire entre le collège et l'arrêt Archives départementales du tram T4. Pour lui, « il est inadmissible qu'aucune coordination ne soit faite, pour a minima assurer une continuité au cheminement piéton. » En ef-

fet, au bout de la rue Jeanne-Hachette, les panneaux se multiplient et rappellent « Contournez le chantier pas les règles ». Avec une poussette, une valise, ou simplement une canne la traversée est loin d'être aisée.

Les cyclistes, qui ne sont plus autorisés à circuler en contresens sur l'avenue Félix-Faure à partir du carrefour avec la rue Jean-Pierre Lévy, sont invités à emprunter la voie cyclable le long du tramway T3.

● 2. Place Rouget-de-l'Isle

Deuxième point noir de l'avenue, la place Rouget-de-l'Isle. « C'est un vrai labyrinthe », indique fataliste, Madeleine, une riveraine de 80 ans, son chariot de courses bien rempli. De fait, les panneaux de circulation des piétons indiquent une fois le trottoir de gauche, une fois le trottoir de droite. Mais entre les deux, il faut se faufiler, le long des barrières de chantiers, là où circulent les voitures, scooters et autres trottinettes, sur une

voirie en bien pire état.

● 3. De la rue Carry à la rue Frédéric-Mistral à Villeurbanne

Depuis la mi-avril, entre la rue Carry et la rue Frédéric-Mistral (Villeurbanne), la Petite rue Saint-Eusèbe est elle aussi fermée à la circulation. Seuls les riverains y ont accès.

Dans cette portion d'avenue, les travaux liés aux réseaux ont pris fin, laissant place à ceux d'aménagements urbains, entre création de bassins de rétention des eaux pluviales, plateforme pour le bus, préparation des espaces qui accueilleront le mobilier urbain et les plantations.

Un trottoir d'1,40 mètre est laissé libre le long des immeubles pour les piétons. Les accès véhicules aux garages peuvent être fermés ponctuellement.

En février, les commerçants de ce tronçon lançaient l'alerte. « Le quartier est défoncé, tout est bouclé, on est devenu inaccessible. Mes clients sont obligés de passer sur la route pour

« Les personnes âgées, les mamans avec poussette, les gens en voiture ne veulent plus venir »

Sacha, commerçant au pressing des Lys

rentrer. Résultat : les personnes âgées, les mamans avec poussette, les gens en voiture ne veulent plus venir », déclarait Sacha du pressing des Lys, évoquant une baisse de son chiffre d'affaires de près de 30 %.

Sollicité pour faire un point plus précis sur les travaux, Sytral mobilités n'a pas répondu à la demande du Progrès. Même silence de Rachel Loiseau, identifiée « chargée de mission riverains », injoignable ces derniers jours.

● Christelle Lalanne

**Métropole de Lyon**

# Eau potable: on change de "source" durant deux semaines, les questions qui se posent

Eau du Grand Lyon va réduire le pompage dans le champ captant de Crépieux et mettre en service deux captages secondaires du 15 au 27 mai pour huit communes de l'Est lyonnais. Une décision rendue nécessaire par des opérations de nettoyage du Rhône en Suisse qui risquent de provoquer une hausse de la concentration de sédiments dans le fleuve, principale ressource en eau potable de la Métropole.

**P**our le consommateur, cela ne devrait pas changer grand-chose. L'eau qui sort du robinet arrivera juste d'un endroit différent dans huit communes de l'Est lyonnais qui ne seront plus alimentées par le grand champ captant de Crépieux-Charmy entre le 15 et le 27 mai.

● **Pourquoi ce changement ?**

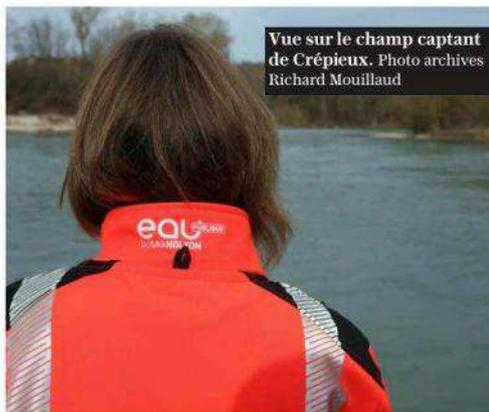
Afin de réduire le risque d'inondation à Genève, le niveau du Rhône va baisser à la hauteur du barrage de Ver-

bois, en Suisse. Objectif pour les autorités helvétiques, évacuer une partie des sédiments accumulés. Ce dragage risque de relarguer des milliers de tonnes de limon, argile et sable dans le fleuve.

Résultat, en aval, « ces matières en suspension modifient la couleur et l'aspect du fleuve qui alimente le champ captant principal de Crépieux-Charmy. Ce dernier fournit l'essentiel de l'eau potable à la Métropole de Lyon », précise la collectivité ce lundi.

● **Que va-t-il se passer ?**

Eau du Grand Lyon va modifier temporairement sa production d'eau potable pour ne « pas endommager » le champ captant de Crépieux. Concrètement, pendant cette période, le site de captage de Rillieux-la-Pape verra son activité « réduite de moitié ». Deux captages secondaires seront remis en service pour prendre le relais dans huit communes de l'Est lyonnais.



**Vue sur le champ captant de Crépieux.** Photo archives Richard Mouillaud

Celui de Quatre-Chênes à Saint-Priest, qui alimentera les villes de Saint-Priest, Feyzin, Mions et Corbas. Et celui de Garenne à Meyzieu, qui alimentera Meyzieu, Jonage, Chassieu et l'Est de Décines. De plus, le lac des Eaux Bleues viendra également compléter la production.

● **Ces sites sont-ils pollués ?**

Un protocole de continuité d'approvisionnement sera mis en place afin de « limiter les conséquences sur la qualité de l'eau », promet la Métropole. Car ces deux captages présentent des dépassements ponctuels de certains pol-

luants. À Quatre-Chênes, des traces de piclorame, un herbicide, sont détectées en moyenne à « 274 nanogrammes par litre, au-dessus du seuil réglementaire de 100 ng/L. Toutefois, cette concentration reste très inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 900 000 ng/L », affirme la Métropole.

À Garenne, des PFAS (substances perfluorées) sont mesurés à des niveaux proches du seuil réglementaire, 100 ng/L pour une liste de 20 PFAS, appliqué depuis janvier 2023 en France. « La moyenne observée entre 2022 et 2024 est de 96 ng/L, avec des dépassements ponctuels constatés. »

● **Y a-t-il un risque pour les consommateurs ?**

D'après la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon : « La courte durée de cette opération ne justifie pas de recommandations spécifiques ou de restrictions d'usage de l'eau. »

Mardi 13 mai 2025

Actu Lyon | 19

Lyon

# Retour des rodéos en Presqu'île chaque week-end: «On n'en peut plus»

«Depuis deux mois», des riverains de la rue Edouard-Herriot subissent le vacarme des klaxons et des moteurs qui vrombissent sous leurs fenêtres. Ce ballet infernal dure parfois jusqu'à 3 heures du matin et agace. L'espoir d'une accalmie repose essentiellement sur la mise en place de bornes en juin.

Métro, boulot, rodéo. À en croire le témoignage de plusieurs riverains, il devient difficile de fermer l'œil, rue Edouard-Herriot, au cœur de la Presqu'île. En cause, un retour des rodéos urbains - dont *Le Progrès* s'est déjà fait l'écho début mai.

«On n'en peut plus. Tous les samedis depuis deux mois, c'est la même rengaine», s'agace Louise, aux premières loges du concert. «De minuit à 3 heures du matin, les conducteurs font le tour du quartier en klaxonnant sans arrêt. Il y a des scooters, oui, mais ce sont essentiellement des voitures.»

## «J'ai été victime d'un bordel organisé»

Ces véhicules, poursuit-elle, «roulent vitres baissées, avec la musique à fond, et tournent jusqu'au bout de la nuit. Tout ce cirque est volontaire, ce sont toujours les mêmes. Le pire



La rue Edouard-Herriot, au cœur de la Presqu'île, terrain de jeu des chauffards.  
Photo d'archives Nadine Micholin

c'est que, maintenant, avec les travaux et les sens interdits, ils ne peuvent même plus avancer, donc on déguste.»

Louise n'est pas la seule à subir ces nuisances nocturnes. «J'ai été victime du bordel organisé par quelques groupes d'automobilistes, témoigne sur un blog cet autre habitant, à bout de nerfs. Ils se sont amusés à klaxonner en continu au milieu de la nuit dans le secteur Gre-

nette et Jacobins.» Un internaute, résident du secteur, abonde dans la section commentaires: «Il arrive que des personnes, souvent en location courte durée, jettent de l'eau (sur les chauffards). Conséquences, on a déjà eu plusieurs fois des gens qui entrent dans l'immeuble pour se battre avec les lanceurs.»

Ce retour des rodéos urbains pourrait être, selon l'auteur du

premier message, un dernier «baroud d'horreur», avant la mise en route de la zone à trafic limité (ZTL) en Presqu'île.

## Bientôt la fin des insomnies?

Ce dispositif - loin de faire l'unanimité - verra le jour le 21 juin, et fermera définitivement la rue Edouard-Herriot à la circulation (sauf ayants droit) avec l'implantation de bornes.

Parviendra-t-il à endiguer le phénomène? «J'ai de l'espoir, mais aussi beaucoup de doutes, répond Louise. J'attends de voir.»

«Nous, en tout cas, on en est ravi de cette ZTL», confiait Martine, une riveraine, qui la première avait alerté *Le Progrès* du retour des rodéos dans la rue Edouard-Herriot. Elle soulignait aussi l'infructuosité des solutions mises en place jusqu' alors. «Ceux qui viennent faire les fous sous nos fenêtres n'en ont rien à faire du sens interdit. Quant aux amendes, ils ne doivent même pas les payer...»

## La Ville «reste mobilisée»

«Nous savons que ce phénomène peut ressurgir ponctuellement», déclarait, en réponse, Mohamed Chihi, adjoint écologiste à la Tranquillité publique. Et de rappeler: «En août 2023, nous avons fait évoluer le dispositif de sécurisation [...] en renforçant les patrouilles de la police municipale sur le terrain ainsi que la vidéoverbalisation sur la rue Edouard-Herriot.»

Ce travail, réalisé en lien avec la préfecture, «a également renforcé la présence de la police nationale la nuit, entre 2h30 et 6 heures, ajoute l'élu. Cela nous a permis d'obtenir des résultats significatifs.»

●R.L.

Mardi 13 mai 2025

Caluire-et-Cuire

# Ils se mobilisent contre la suppression du stationnement route de Strasbourg

Ce dimanche après-midi 11 mai, une manifestation s'est déroulée route de Strasbourg, pour dire le refus des riverains de voir leurs places de stationnement se muer en piste cyclable. Leur pétition a recueilli 380 signatures en moins d'une semaine.

Pancartes en main sur la piste cyclable où ils entendent bien empêcher les agents de peindre les symboles du vélo, ce dimanche, des Caluirards affichent leur mécontentement et leurs slogans : "Touchez pas à nos places !", "Une place pour chacun", "Stop à l'effacement". Au-dessus d'eux, les banderoles de la colère accrochées aux fenêtres flottent dans le vent.

Moitié moins de places de stationnement

Entre le 37 de la rue et l'angle du chemin de Vassieux, une cinquantaine d'emplacements suffisaient jusqu'à présent aux 84 familles du secteur pour garer leurs voitures. Les travaux de la Métropole, destinés à fluidifier la circulation des bus et des deux-roues, vont indiscutablement impacter leur quotidien. « Une trentaine de places



84 familles sont concernées par la disparition des places au pied de leurs immeubles. Photo Sylvie Silvestre

seront supprimées, il n'en restera que 22 : le problème va au-delà de cette portion de rue, puisque nous devons nous déplacer au pied des immeubles voisins, ce qui compliquera la vie aux gens qui habitent plus loin », expliquent les habitants.

Ces places supprimées doivent céder la place à une piste cyclable séparée par un muret de ciment déjà construit, tan-

dis que dans l'autre sens, pour s'éloigner de Lyon, une simple bande cyclable peinte au sol leur semble bien suffisante.

« Il n'y a pas de concertation alors que nous sommes les premiers concernés »

De plus, en amont et en aval de ces quelques dizaines de

mètres, le dispositif n'est pas aussi contraignant...

« Nous avons été informés du projet, mais n'avons pas pu nous exprimer, il n'y a pas de concertation alors que nous sommes les premiers concernés », protestent les riverains, qui déplorent aussi : « la Métropole ne pense pas aux gens : comment vont faire les personnes à mobilité réduite, les

« Et pourtant, je suis écolo, je trie mes déchets, prends le train et circule à vélo... Mais là, je ne suis pas d'accord »

Une participante

clients des commerces, les soignants, les mères de familles nombreuses, tous obligés d'utiliser leur voiture ? » Une des participantes pointe : « Et pourtant, je suis écolo, je trie mes déchets, prends le train et circule à vélo... Mais là, je ne suis pas d'accord. »

Sur change.org, la pétition « Suppression des stationnements dans le bas de la route de Strasbourg » a recueilli 380 signatures en moins d'une semaine.

Ils demandent « une révision immédiate de l'aménagement, la création de poches de stationnement ou toute autre solution alternative adaptée aux contraintes spécifiques de notre rue. »

● De notre correspondante Sylvie Silvestre

## Le projet prévoit une restitution des places à proximité immédiate, assure la Métropole « Il est faux d'indiquer que toutes les places ont été remplacées » selon la mairie

À la suite de l'incompréhension et de la colère grandissante des riverains de la route de Strasbourg, très inquiets de la disparition de nombreuses places de stationnement, la Métropole répond aux interrogations.

« Ce projet résulte d'un travail en concertation avec la Ville de Caluire afin d'obtenir une transformation globale du secteur, offrir un cadre de vie et des espaces publics de qualité, explique-t-elle. Une réunion publique a, par ailleurs, été organisée le 30 avril, à Caluire. Les travaux financés par le Pacte de cohérence métropolitain, comprennent le corridor bus C5, qui intègre un aménagement cyclable (obligation de la loi LOM et nécessité de continuité) et le réaménagement de la place de Crépieux. »

Concernant le stationnement, la Métropole assure que le projet prévoit une restitution des places de stationnement à proximité immédiate. « Sa capacité est conservée et simplement déplacée pour dégager la place et

proposer un aménagement qualitatif et paysager, précise-t-elle. Il y aura un impact durant le chantier mais l'entreprise devra préserver un maximum de places, malgré tout ». La Métropole indique avoir créé 19 places de stationnement au niveau de l'avenue de Pommeyrol et 10 vers l'ancienne route de Strasbourg, pour 29 suppressions ! Égalité parfaite.

« Ce projet a fait l'objet d'une étroite concertation avec la mairie de Caluire et les commerçants, ajoute la Métropole. Une fois les travaux terminés, il est prévu 550 mètres de nouveaux couloirs bus vélos, avec des arrêts 100 % accessibles, quatre nouvelles bornes d'information pour les voyageurs, tous les carrefours équipés de priorités aux feux, des plantations d'arbres et d'espaces végétalisés tout le long de l'axe, l'aménagement de 4,2 km de bandes ou pistes cyclables et l'élargissement des trottoirs pour permettre aux usagers de se déplacer plus confortablement en toute sécurité. »

Au même titre que les riverains, la Ville de Caluire est mécontente de cette situation. Elle considère n'avoir pas été écoutée lorsqu'elle a alerté sur la problématique de la suppression des places de stationnement.

« Il s'agit d'un sujet travaillé depuis mars 2023, d'un projet de rénovation inscrit dans le cadre du réaménagement de la place de Crépieux », indique Laurent Michon, adjoint délégué aux Affaires sociales, aux personnes âgées, au handicap et à la mobilité.

Il dit aussi : « Au départ, la Métropole souhaitait que la VL13 emprunte la route de Strasbourg. Mais le Sytral voulait, pour sa part, développer un corridor bus en plus d'un agencement pour la circulation des vélos. C'est le projet Sytral qui a été adopté. La création d'un couloir pour les vélos devant, forcément, entraîner une suppression de nombreuses places de stationnement, la Ville de Caluire a toujours alerté la Métropole sur cette problématique. En avril 2024, j'étais sur place

pour constater et prévenir de cet état de fait. La Métropole a, dès le départ, considéré qu'il y avait une réserve de places importantes et suffisantes dans les petites rues adjacentes et il est faux d'indiquer que toutes les places ont été remplacées. »

Et de conclure : « La Ville s'est toujours opposée à cette suppression de places et a même proposé des solutions comme, par exemple, la création de places sur le côté droit, dans le sens Caluire-Rillieux, là où il n'y a pas de couloir vélos ou le maintien, comme c'est le cas sur la partie haute de la route de Strasbourg, du corridor commun bus vélos, ce qui aurait évité la création d'un couloir vélo. Mais, parce que Caluire est considéré comme celui qui vient toujours mettre des bâtons dans les roues des décisions de la Métropole, nous n'avons pas été écoutés. Nous avons fait le maximum pour limiter la casse et nous regrettons cette situation qui désespère les riverains. »

● De notre correspondant Sylvain Pialot

60203

**Lyon**

# Vieux Lyon : l'emblématique Cour des Loges rouvre dans une semaine

Après deux ans et demi de travaux et de multiples reports, l'emblématique Cour des Loges va rouvrir ses portes dans une semaine tout juste, le mardi 20 mai. Sa cour surmontée d'une majestueuse verrière, ses arcades, ses escaliers à vis, vont de nouveau résonner du bruit des clients de l'hôtel et des restaurants. Un joyau prêt à être redécouvert.

Des neuf mois de travaux prévus initialement, il aura fallu, finalement, attendre trente mois. Deux ans et demi auront été nécessaires pour remettre *Cour des Loges*, *A Radisson Collection Hôtel* aux standards du jour. Mais ça y est, la date est toute proche. Les réservations sont ouvertes et les Lyonnais ont la primeur de l'information : l'hôtel cinq étoiles et ses 61 chambres, suites et appartements, les deux restaurants, le bar, les salons, rouvrent leurs portes mardi 20 mai.

« Quand on se met au milieu de la cour et qu'on lève la tête, ça reste magique. » Yves Gardel, le directeur, ne se lasse pas d'admirer ce lieu chargé d'histoire. Il vient de s'arrêter au milieu de la salle du restaurant, sous l'imposante verrière qui culmine à 17 mètres de haut. Un majestueux puits de lumière qui relie les quatre bâtiments dont l'histoire aurait débuté au XIV<sup>e</sup> siècle pour certains éléments. « D'ici, on voit bien l'architecture, les arcades, les balustrades en bois, les escaliers à vis, les plafonds à la française. »

**Le seul Radisson Collection de France**

À quelques jours de l'ouverture, le soulagement, l'impatience et la fébrilité dominent. « Ça a pris du temps, nous avons connu pas mal de retards. Les travaux ont coûté plusieurs millions d'euros. Ils ont été financés par Principal Real Estate Europe, le groupe américain auquel *Cour des Loges* appartient. Et nous sommes fiers de voir briller à nouveau ce joyau lyonnais. »

Au cœur d'un quartier classé au patrimoine de l'Unesco, *Cour des Loges* devient aujourd'hui le premier établissement estampillé "Radisson collection" en France. « Cette marque, c'est l'exceptionnel. Il faut réunir du patrimoine local, de l'histoire, de l'art et du design et aus-

si la gastronomie. Il n'y en a pour le moment que 38 dans le monde », ajoute Yves Gardel.

**« Faire briller à nouveau ce joyau lyonnais »**

Le haut de gamme, ils l'ont voulu avec un supplément d'âme dont ne manquent pas les lieux. « Nous avons souhaité lui garder son identité, son histoire. Que ce ne soit pas qu'un hôtel, ni un musée. » Et puisque nous sommes à Lyon, cet état d'esprit que l'on retrouve dès à présent dans l'accueil (supervisé par Sandrine Nallet, la cheffe concierge Clefs d'Or, qui connaît les petites et la grande histoire sur le bout des doigts) se décline évidemment du côté de la restauration.

Présent depuis vingt ans à *Cour des Loges* (étoilé au Guide Michelin de 2012), le chef Anthony Bonnet représente à lui seul ces valeurs d'excellence et d'ancrage territorial. Engagé, locavore, responsable, il a mis à profit cette pause forcée pour suivre tous les travaux, reconstruire une cuisine technique et moderne à l'arrière de la grande salle, malgré les contraintes d'espace. « J'adore ces défis. J'ai travaillé sur les lieux, que j'ai voulus ergonomiques, pratiques. » Cela va des petits-déjeuners de l'hôtel, au snacking au bar, en passant par les deux restaurants : le bistronomique et le gastronomique. Ce petit-fils d'agriculteurs des Monts du Lyonnais a eu « carte blanche sur tout, que ce soit des arts de la table pour lesquels j'ai sollicité des artisans locaux, aux producteurs de proximité. »

**« On veut vraiment inciter les Lyonnais à pousser la porte de Cour des Loges »**

Le chef et ses équipes ont travaillé et retravaillé les recettes. « Nous réalisons tout de A à Z, et utilisons les mêmes produits pour toutes les offres de restauration, auprès de producteurs que je source soigneusement. Et nous ne jetons rien. » Sensible aux différentes exigences alimentaires, il décline sa carte en version vegan ou sans gluten.

Au moment de mettre en œuvre la toute première carte du restaurant gastronomique de 36 couverts, il a choisi des



Anthony Bonnet, le chef des cuisines, et Yves Gardel, le directeur général. Comme toute l'équipe, ils ont hâte de pouvoir faire découvrir aux Lyonnais et à tous, le nouveau visage de Cour des Loges. Photo Nicolas Villion

produits qui l'ont marqué, mais pense aussi aux Lyonnais qui ne pourraient pas s'offrir le menu à 165 €. « C'est important d'inciter les Lyonnais à pousser notre porte. Nous avons voulu proposer une offre plus accessible en mode bistrot, avec la même exigence, les mêmes produits. Le menu est à 32 €. » Le bar et son offre de snacking, ouvert tous les jours dès 17 heures, permet aussi de redécouvrir les lieux. Et on peut même emporter un souvenir de la boutique, qui regroupe des produits estampillés *Cour des Loges*.

Il a souhaité aussi, dans les premières semaines de l'ouverture et avant que l'hôtel ne tourne à plein régime, donner la possibilité aux Lyonnais de venir prendre le petit-déjeuner à *Cour des Loges*. Et quel petit-déjeuner ! Pain, charcuterie, viennoiseries bio et fraîches, brioches, yaourts, petits fromages de brebis, œufs bio, jus de fruits et de légumes ou pâtisseries à déguster dans la très belle cour Renaissance à l'élégance tellement intemporelle...

**● Céline Bonnaud**

Cour des Loges, 6, rue du Bœuf, Lyon 5<sup>e</sup>. Tél. 04.72.77.44.46. Restaurants: [www.courdesloges.com](http://www.courdesloges.com)  
Petit-déjeuner: réservation uniquement par téléphone.  
Hôtel: [www.radissonhotels.com](http://www.radissonhotels.com)



La cour est surplombée de galeries voûtées et d'une magnifique verrière située à 17 mètres de hauteur. Photo Radisson Collection

PHOTOS: VTI

Lyon

## «Rendre plus désirable le quartier Mermoz»: la réhabilitation se poursuit au sud



La place Laratjet, centre névralgique du quartier, sera repositionnée vers le sud, pour être en contact direct sur le futur mail Narvik et sa promenade sous les arbres.

Visuel fourni par La Métropole

**Rome ne s'est pas faite en un jour, le quartier Mermoz ne fera pas mieux ! Entamée depuis une quinzaine d'années, la réhabilitation de ce quartier du 8<sup>e</sup> arrondissement, qui compte un peu plus de 2800 habitants, se poursuit. Après le nord, c'est le sud qui est concerné et cela depuis deux années. Visite de ce chantier d'envergure qui devrait prendre fin en 2027.**

« Offrir aux quartiers populaires un cadre de vie plus sûr, plus apaisé et plus végétalisé avec des logements économes et un renforcement des services publics » : tels sont les objectifs de l'État, la Métropole, la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat.

Et c'est avec ce fil rouge, que la métamorphose du quartier Mermoz, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, a été entreprise en 2011 avec la démolition de l'autopont qui scindait le quartier en deux sous-ensembles. Après la réhabilitation du nord du quartier, qui a vu le renouvellement de l'habitat et l'implantation d'activités économiques, c'est au sud de l'avenue Jean-Mermoz que les grands travaux ont été entrepris depuis 2019. Une nouvelle convention avec l'État, signée en 2020, et de nombreux moments de concertation avec la population, ont permis d'affiner ce projet à 150 millions d'euros.

À terme, il y a fort à parier que Mermoz qui souffre d'une réputation de quartier sans vie « de transit et de stationnement » saura se montrer « plus désirable car plus sûr et plus agréable à vivre », a souligné Fabienne Buccio, préfète du Rhône, lors d'une visite de chantier organisé ce mardi 13 mai.

Oui, mais comment ?

### ● L'habitat entre nouvelles constructions et réhabilitations

D'abord en rénovant et en mixant son habitat. 1200 logements, raccordés au chauffage urbain pour permettre une énergie en moyenne 30 % moins chère pour les habitants constitueront l'offre de Mermoz Sud. Pour cela, il aura fallu réhabiliter certains logements et en démolir près de 400 logements et reloger ses habitants. Ce n'est pas tout à fait terminé, mais aujourd'hui, 86 % le sont et « se disent satisfaits ».

### ● Apaisement du quartier : circulation et détente

Pour apaiser le quartier, toutes les rues qui arriveront de l'avenue Jean-Mermoz seront mises en sens unique jusqu'au futur mail Narvik. Cette promenade, longue de 400 mètres, dont les travaux sont déjà bien entamés, ira jusqu'au boulevard Pinel. Elle comprendra des aires de rencontre, des sé-

quences récréatives et quelque 80 arbres et arbustes. Sa circulation sera limitée à 20 km/h. Le marché forain s'y tiendra toujours mais sera repensé.

Cette promenade sera directement reliée à la place Laratjet. Centre névralgique du quartier, la place aujourd'hui vide sera organisée autour de deux ambiances : une place jardin et une autre pour accueillir des événements. Kiosque, arceaux vélos et assises y seront installés. Elle sera en outre largement végétalisée avec 966 m<sup>2</sup> de massifs et 47 arbres plantés.

Le jardin Mermoz sera lui aussi repensé pour devenir un lieu plus intimiste et apaisant. Cet îlot de fraîcheur sera renforcé par 92 nouveaux arbres.

### ● Apprendre, se cultiver et faire du sport

Dernière touche pour remuscler le quartier : la création de trois nouveaux équipements publics. Un pôle social, sportif et culturel de 2 750 m<sup>2</sup> accueillera, outre la MJC, une salle de spectacles de 150 personnes, une salle polyvalente, un gymnase...

Enfin, Mermoz sud bénéficiera de deux nouveaux groupes scolaires : Louis Pasteur et ses 16 classes (maternelle et élémentaire) qui ouvrira pour la rentrée 2027 et l'école Olympique de Gougues qui sera entièrement rénovée et agrandie à l'horizon 2030.

● Christelle Lalanne

Lyon

# Le stationnement devient payant au mois d'août : « Est-ce le bon moment ? »

Cela ne concernera pas les abonnements résidents. Cet été, le stationnement restera payant en août dans toutes les rues de Lyon. Si le choix est assumé par les écologistes pour dégager des « moyens supplémentaires » à l'heure où l'État impose des économies, déjà des voix s'élèvent pour juger la mesure dommageable.

Finale-ment, il ne faudra pas supprimer des postes d'Atsem ou de policiers municipaux ni annuler le feu d'artifice. Les économies imposées à la Ville dans le cadre de la loi de Finances seront moins fortes que prévu. Alors que le maire, Grégory Doucet, s'attendait à voir son budget amputé de 25 millions, finalement, l'effort budgétaire s'élève à un peu plus de 10 millions d'euros. Pas de quoi faire trembler la Ville dont le budget est d'environ 800 millions d'euros.

**800 000 euros de recette**

Alors où économiser ? Comment faire rentrer de l'argent ? Il n'y a pas de petits bénéfices. Parmi les décisions qui seront présentées au vote du conseil municipal, ce jeudi, les écologistes ont décidé que le stationnement deviendrait payant au



Le stationnement gratuit en août, c'est fini. Photo Joël Philippon

mois d'août alors qu'il était gratuit jusque-là. Autre arbitrage : la révision horaire de stationnement, ciblée sur le tarif majoré. Comprenez que les propriétaires de grosses voitures, qui payaient déjà plus que les autres dans le cadre de la politique de tarification du stationnement mise en place depuis un an<sup>(1)</sup>, se verront appliquer une hausse de 50 centimes par tranche horaire. Dans les deux cas, ces révisions tarifaires ne

concernent pas les abonnements résidents.

La mesure qui rapportera à la Ville 800 000 euros est assumée par l'adjoint aux mobilités, Valentin Lungenstrass, contacté par *Le Progrès*. Il dit : « Ça nous permet de dégager quelques moyens supplémentaires. Faire payer le stationnement en août était une mesure que les services nous proposaient depuis plusieurs années car

avec l'attrouppement touristique, et même si les Lyonnais sont moins là, on se rend compte que l'on a besoin d'assurer une rotation plus importante des voitures. Lyon était l'une des dernières villes à être gratuite en France au mois d'août. Paris, Nice, Toulouse ou encore Nantes ont déjà mis en place le stationnement payant. »

Quant à l'augmentation du tarif majoré, il précise : « Cela ne concerne que 6 % des visiteurs. Pour tous les autres, le tarif reste inchangé. »

**« Ils ne viendront plus »**

Il n'empêche. Cette mesure, qui touche presque au symbole, devrait provoquer des contestations politiques, dans l'hémicycle. Dans l'entourage du groupe Droite centre et indépendants, on lâche : « Déjà que les gens ont du mal à venir avec les travaux et que l'offre de transports ou de parc relais ne répond pas aux besoins, si on leur dit qu'il faut payer pour se garer au mois d'août, ils ne viendront plus... »

Le fait est que déjà au plein cœur de l'été, certaines rues, les principales artères commerciales, et autres quartiers comme la Presqu'île, restaient soumis au stationnement

payant. « Dans le centre-ville, cela ne va pas changer grand-chose. Mais ailleurs, l'impact pourrait être fort, notamment avec l'extension des zones de stationnement payant », affirme Johanna Benedetti, présidente de My Presqu'île qui milite pour que la mairie et la Métropole mettent en place des opérations de gratuité sur les transports en commun ou les parkings de centre-ville. Le chef Fabrice Bonnot, président des commerçants du quartier Charité-Bellecour, qui réclame aussi la gratuité du stationnement le week-end et des parkings relais adaptés, avec accès autorisé pour les véhicules Crit'Air 3, ne dit pas autre chose.

Il s'interroge : « Alors que la fréquentation touristique estivale s'annonce en baisse, est-ce vraiment le bon moment pour faire payer davantage ceux qui, justement, choisissent de venir ou de rester à Lyon pendant l'été ? Nous avons besoin de regagner la confiance des consommateurs, des visiteurs, des familles. Pas de les faire fuir. »

**• Tatiana Vazquez**

1- Établis sur les mêmes critères de poids et de motorisations que les tarifs résidents, trois tarifs visiteurs sont disponibles. 3 € de l'heure pour les véhicules majorés, 1 € pour le tarif réduit.

## ► Ce qu'en pensent les habitants



Photo Rémi Liogier

**« On crée encore une taxe »**

**Guy**

« Vouloir éradiquer la voiture, ça ne marchera jamais. C'est contre productif, parce que le tourisme fait vivre la ville. Cette mesure est faite pour gagner de l'argent sur le dos des automobilistes. Donc on va procéder, une nouvelle fois, de manière punitive. On crée encore une taxe, et on amorce la pompe à fric. »



Photo Rémi Liogier

**« Je trouve l'idée positive »**

**Antoine**

« Je sais que ça peut surprendre, mais je trouve l'idée positive. À mon sens, ça ne provoquera pas une baisse drastique du tourisme. Je n'y crois pas. Les visiteurs ont de l'argent, non ? En tout cas, ça fait moins de voitures en ville. Ce n'est donc pas une mauvaise nouvelle. Ça peut inciter à prendre les transports en commun. »



Photo Rémi Liogier

**« C'est une honte »**

**Valérie**

« Un stationnement payant en août ? Et le dimanche aussi ? Les jours fériés ? Non, mais c'est une honte. Pourtant, je suis favorable à un centre-ville piéton, mais là, on ne peut plus se garer. Je sais que ça rapporte des sous, mais il faut arrêter. Préservons une partie gratuite, au moins sur les berges. Laissons nos visiteurs se garer ! »



Photo Rémi Liogier

**« Ce sera sans doute une rentrée d'argent importante »**

**Laura**

« Je comprends l'enjeu écologique et économique, mais j'ai peur que ça empêche pas mal de personnes de venir découvrir Lyon. Ça peut aussi contribuer à dissuader certains de prendre la voiture. Peut-être que cette mesure soulagera les habitants. Ce sera sans doute une rentrée d'argent importante. »



Photo Rémi Liogier

**« Un nouveau frein à la visite de gens de l'extérieur »**

**Dominique**

« Je suis secrétaire général de l'ADPL. Pour moi, c'est une goutte de plus dans un océan de mesures négatives. Et un nouveau frein à la visite de gens de l'extérieur. Ceci va dans un sens, celui des difficultés à stationner. Je comprends que ce soit une recette supplémentaire, mais l'idée est-elle pertinente ? »

Lyon

# Le plus grand parking à vélos de France ouvre à la Part-Dieu

Aménagé sous la place Béraudier, ce nouvel équipement appelé vélostation propose depuis ce mercredi 14 mai une offre de stationnement pour les vélos sécurisée et accessible à tous types de vélos. L'entrée qui se fait par une rampe à double sens est gratuite si l'on possède une carte Ourà ou TCL.

C'est la plus grande de France. En tout cas pour l'instant. En lançant l'ouverture à midi pile du Park Vélo Béraudier, capable d'abriter 1534 places très exactement à la gare de la Part-Dieu, les partenaires de cette opération ont tous souhaité faire passer un message. Pour les représentants de la Métropole, la Ville de Lyon et les services de l'État qui ici ont investi quelque 12 millions d'euros, ce nouvel équipement va bien au-delà du simple garage à vélos.

## Une mobilité douce « mise en scène »

Président de la SPL Lyon Part-Dieu, Florent Sainte Fare Garnot, y voit une des pièces maîtresses de la transformation du



D'une capacité de 1500 places, le parking à vélos se trouve sous la place Béraudier.  
Photo Aline Duret

Pôle multimodal de la Part-Dieu dont le chantier se termine après 12 ans de travaux. Et aussi un « acte de conception », tant cette vélostation se distingue par son architecture et plus exactement par une rampe cyclable à double sens métallique et hélicoïdale conçue par les architectes lyonnais de l'agence Sud. Ou comment « mettre en scène, avec élégance, de la mo-

bilité douce », précisera l'architecte Yannick Pascal, en rendant les circulations évidentes et en effaçant « le sentiment de sous-sol ». Le travail a été salué par le maire de Lyon Grégory Doucet, très enthousiaste qui voit ici « la démonstration d'un incroyable savoir-faire ».

**2 400 m<sup>2</sup> sur deux niveaux**  
L'ensemble vélostation occu-

pe 2 400 mètres carrés répartis sur deux niveaux. Mais tout se passe en dessous de la place Béraudier, au niveau de la place Basse. Une fois la rampe descendue, tout est très simple d'utilisation, disent les aménageurs. Accessible aux heures d'ouverture de la gare (de 4 h 30 à 1 h du matin), gratuite pour les détenteurs de la carte Ourà ou TCL et sur inscription au préa-

lable sur le site internet de LPA qui en a la gestion, la vélostation est vidéosurveillée.

Tous types de vélos peuvent entrer dans ce site qui dispose d'un espace entretien et réparation. On peut s'y stationner quelques heures, une nuit ou même plusieurs jours avec une durée maximale de 14 jours.

## Le vélo « n'est plus une alternative »

Ce nouvel équipement, « signe visible d'un changement de cap », indique Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est l'occasion d'aborder la question du vélo, cette fois, loin des voies lyonnaises et de leurs chantiers qui font couler tant d'encre, tant les exaspérations se font entendre.

Élément de réponse face au « désastre » que constitue la pollution de l'air, pour Bruno Bernard, président de la Métropole, nouvelle façon de « faire la ville tournée vers les usagers », pour le maire de Lyon, le vélo, dira Fabienne Buccio, « n'est plus une alternative ». Il est « l'un des piliers de la mobilité de demain ».

● A. Du.

**Lyon**

# Terrasses de la Presqu'île: à l'arrêt depuis 2024, le chantier reprend cet été

Interrompu depuis avril 2024 « en raison d'un désordre constaté au nord du quai bas », le chantier visant à réaliser le projet Terrasses de la Presqu'île au niveau du quai Saint-Antoine « va pouvoir reprendre » cet été. Et après 10 mois de travaux, espère-t-on du côté de la Métropole de Lyon, cette imposante opération devrait être (enfin) finie au printemps 2026.

On n'y croyait plus. Tant le dernier aléa qui a entraîné l'interruption de cet imposant chantier engagé le long de la Saône sur 400 mètres environ, à hauteur de l'église Saint-Nizier et de la place d'Albon (Lyon 2e) s'avérait sévère. Avril 2024. Après un premier report de livraison du projet Terrasses de la Presqu'île, les travaux sont arrêtés en raison d'un désordre constaté dans le quai bas et plus exactement d'un affaissement du mur de rive plongeant dans la Saône.

Suivent des opérations d'investigations subaquatiques pour en trouver l'origine, puis



La halte fluviale, quai Saint-Antoine devrait être mise en service le 18 juin. Le ponton est déjà en place. Photo Garisse Soudan

de conforter pour le stopper ainsi que des mesures conservatoires pour combler les affouillements importants constatés. Des études géotechniques complémentaires sont engagées pour pouvoir entreprendre un confortement définitif du mur de rive et pour envisager une reprise du chantier. Cette reprise annoncée ce

jeudi par les services de la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage de l'opération, aura donc lieu cet été.

À partir de là, il s'agit de « mettre en place la solution retenue par le géotechnicien qui consiste à l'installation de micropieux verticaux et de tirants inclinés de 30 degrés dans le mur de rive au droit de la zone en dé-

sordre », explique-t-on du côté de la maîtrise d'ouvrage.

**Dix mois de travaux envisagés**

Puis de poursuivre l'aménagement du quai bas, avec la réalisation du futur jardin fluvial de 8 500 m<sup>2</sup>. Dix mois de travaux sont envisagés, avec une livraison de l'ensemble espérée au printemps 2026.

Le site, entre-temps, n'est pas resté inoccupé. Les autres phases du projet ont été ré-engagées en début d'année. Sur le quai haut, face à la place d'Albon, les pierres au sol ont été posées et le belvédère a été ouvert au public il y a quelques semaines à peine. C'est sur cet espace, et plus précisément « à l'emplacement de l'ancien pont du Change », que prochainement, annoncent les services de la Métropole, viendra prendre place une œuvre d'art *Éloge de la contemplation*, imaginée par l'artiste Philippe Ramette.

Les interventions sur la terrasse intermédiaire de 1 200 m<sup>2</sup> qui est créée ont repris depuis mars dernier. Pour y réaliser

des plantations et l'aire de jeu pour les enfants qui devraient être livrés en juillet prochain.

**La navette fluviale s'arrêtera quai Saint-Antoine**

Un planning qui n'impactera pas l'arrivée de la navette Navigône dont la mise en service est prévue le 18 juin sur la Saône. La halte fluviale prévue dans ce même secteur du quai Saint-Antoine est réalisée de manière définitive, le ponton est déjà en place. Un accès provisoire pour le public est aménagé en attendant la fin des travaux du projet.

**Coût supplémentaire : 2,2 millions d'euros**

Le quai Saint-Antoine n'en a donc pas fini avec les travaux qui ici, ont démarré en 2011 avec la construction du nouveau parking, chantier semé d'embûches. Et ce dernier aléa qui, une nouvelle fois aura retardé les choses, a généré un coût supplémentaire estimé à hauteur de 2,2 millions d'euros.

● A. Du.

**Lyon**

## Bilan mitigé pour les Droits du Piéton

**Soutien total à la ZFE et plaidoyers incessants pour améliorer le cheminement à pied en ville: voici la feuille de route de l'association les Droits du Piéton.**

Lors de son assemblée générale mi-avril, les responsables de l'association les Droits du Piéton, ont déploré l'absence d'élus lyonnais ou métropolitains. Valentin Lungenstrass, adjoint à la mobilité et seul présent, a dû partir au milieu de la réunion. « C'est dommage, cette année nous avions élaboré une rubrique "pas contents du tout et en colère" ! »

**Les avancées**

Satisfecit sur plusieurs points: installation de rampes sur l'escalier du palais Saint-Pierre, déménagement d'un pot de fleurs géant devant les Halles Paul-Bocuse, création d'un stationnement pour motos et élargissement d'un trot-

toir dans le 5, rectification d'un passage "piéton vs vélo" sur le pont de la Feuillée.

**Les points négatifs**

En revanche, le combat continue contre le stationnement des véhicules de police sur le parvis du palais de justice (Lyon 5), pour la pose d'un "boudin" entre voie ordinaire et voie bus-vélo, sur le quai de la Pêcherie, ou encore pour interdire le stationnement sur les promenades ombragées que pourraient constituer le cours Franklin Roosevelt et la rue Vendôme (Lyon 6<sup>e</sup>). « Nous demandons aussi que les pouvoirs publics verbalisent systématiquement scooters et motos garés sur les trottoirs et autres espaces piétonniers, ainsi qu'avec mesure, les cyclistes et trottinettes électriques circulant sur les trottoirs » souligne le président Pierre Rauzada.

www.pietons69.e-monsi-te.com

68024-VI

## Lyon Capitale

## 5 km de Voie lyonnaise inaugurés entre La Tour-de-Salvagny et Charbonnières-les-Bains

- 28 avril 2025

**Un tronçon d'environ 5 km de la Voie lyonnaise n°8 a été inauguré, lundi 28 avril, au départ de La Tour-de-Salvagny. L'axe permettra prochainement de rejoindre Lyon.**

Les inaugurations devraient se multiplier ces prochains mois sur les tronçons des Voies lyonnaises. Le geste a été répété à trois reprises ce lundi 28 avril : à La Tour-de-Salvagny, Dardilly et enfin Charbonnières-les-Bains. Le tronçon de la Voie lyonnaise n° 8 reliant ces trois villes de la métropole de Lyon sur 5,2 kilomètres a ainsi été inauguré. À terme, la VL8 doit permettre de relier La Tour-de-Salvagny à la Porte des Alpes à Saint-Priest, tout en passant dans les rues de Tassin-la-Demi-Lune, Lyon et Bron.

Sur ce nouveau tronçon, entre 1 000 et 1 500 personnes (piétons et cyclistes) sont attendues chaque jour, selon les prévisions de la collectivité. Un axe qui sera, assez logiquement au vu des positions géographiques des communes, moins emprunté que les tronçons lyonnais. Mais qui doit répondre, selon le président métropolitain Bruno Bernard, à une forte hausse de la pratique du vélo : + 60 % depuis 2019 dans la métropole de Lyon.

*"Ici, la voiture reste indispensable pour beaucoup de déplacements, attestait-il au départ de La Tour-de-Salvagny. Personne ne peut le contester. L'enjeu, c'est de trouver des alternatives et les Voies lyonnaises sont une solution".* Ce que n'a pas manqué de rappeler le maire de la commune, Gilles Pillon : *"Il nous faut trouver un juste équilibre entre tous les moyens de transports et agir localement. Car, ce qui est vrai en ville ne l'est pas toujours à la campagne".*

### Un axe de 5 km sécurisé

Pour cet axe, le nom "Voie lyonnaise" semble toutefois légèrement galvaudé. Entre La Tour-de-Salvagny et Dardilly notamment, il s'agit plutôt d'une "voie verte" : autrement dit, un axe partagé entre cyclistes et piétons. *"Cela permet de répondre au double impératif de créer une piste cyclable et un trottoir"*, souligne la maire de Dardilly Rose-France Fournillon.

Ce tronçon de Voie lyonnaise permettra ainsi d'assurer la sécurité des cyclistes dans un premier temps, mais aussi des piétons. *"Le sentiment de sécurité qui se dégage tranche avec le passé"*, insiste Rose-France Fournillon, pour qui il n'est *"pas question de faire du tout-bagnole ou de l'anti-bagnole"*.

Emprunté ce lundi par les élus, les associations cyclistes ou encore les journalistes, l'axe cyclable offre sans conteste un cadre idoine à la pratique du vélo. Notamment en direction de Lyon où la route descend plus qu'elle ne monte. Dans le sens inverse, il faudra toutefois faire parler les muscles...

## **La VL n°8 (presque) terminée à la mi-2026**

À Charbonnières, route de Paris, où les travaux durent depuis quatre ans, les réseaux ont été enfouis et les voies de circulation réduites pour laisser place à la piste cyclable. Qui doit encore s'allonger jusqu'à l'entrée de Tassin-la-Demi-Lune. La livraison est prévue mi 2026.

S'ensuivront ensuite les travaux dans le secteur de Tassin, entre mai 2025 et mars 2026. Dans le même temps, en juin 2025, les travaux débuteront dans le secteur de l'avenue Vincent Serre et de l'avenue Barthélémy Buyer, en entrée lyonnaise.

À l'issue de ces phases de chantier, il restera seulement la piste cyclable à aménager sur le pont de l'Université. Cette partie sera menée dans le même temps que l'opération de réparation du pont, toujours à l'étude. Les travaux entre La Tour de Salvagny et l'avenue Victor Hugo à Tassin-la-Demi-Lune sont estimés à 6,7 millions d'euros.

### **Lyon • Les fortes pluies provoquent un effondrement de la chaussée montée de la Boucle**



Photo fournie par Frédéric P

Quel week-end! Après les orages et la grêle, Lyon se retrouve ce dimanche en proie à de fortes pluies. Ces précipitations ont engendré un effondrement de la chaussée montée de la Boucle du côté de Lyon, constaté par un riverain aux alentours de 18 h 50. La police est intervenue pour couper l'accès à cette voie, le temps que la chaussée, jonchée de terre et de gravats, soit déblayée. Les pompiers se sont également rendus sur place pour une reconnaissance. En attendant que les services de la voirie de la Métropole estiment les dégâts et engagent les travaux nécessaires. La piste cyclable, située de l'autre côté des voies, n'a pas été touchée.

#### **Les Croix-roussiens « bloqués sur le plateau »**

Un sacré caillou dans la chaussure pour les habitants de la Croix-rousse et de Caluire-et-Cuire, cet incident venant s'ajouter aux différents travaux en cours dans le secteur. Sur le réseau social X, un internaute tempête: Avec « la montée Saint-Sébastien fermée, Eugène-Pons (qui a vu sans sens de circulation être inversé au mois de décembre dernier N.D.L.R) et la montée Bonafous toujours pas rouverte à la circulation depuis 3 ans, tu te retrouves bloqué sur le plateau. » Et de prophétiser: « Demain matin ça va être un régal de partir au boulot! »

Lyon

# Montée de la Boucle fermée : pagaille pour descendre de la Croix-Rousse

La fermeture temporaire de la montée de la Boucle au moins pour une semaine dans les deux sens, perturbe la circulation sur le plateau. Résultat ? Des embouteillages sur le boulevard de la Croix-Rousse, l'un des itinéraires de repli pour rejoindre le centre-ville.

On s'y attendait un peu sur les hauteurs de la Croix-Rousse. En tout cas, les conséquences de la fermeture à la circulation automobile de la montée de la Boucle ne se sont pas fait attendre. Alors que les étals s'installent le long du boulevard, ce mardi matin, jour de grand marché, un passant ironise : « c'est la pagaille ». Un des commerçants acquiesce.

## Un boulevard des Canuts désert et un boulevard de la Croix-Rousse chargé

Il est un peu plus de 8 heures et les klaxons retentissent principalement aux carre-



Boulevard de la Croix-Rousse : une longue file de voitures ininterrompue descend au pas.  
Photo Aline Duret

fours. Devant eux, une longue file de voitures ininterrompue descend au pas, en gros depuis la place de la

Croix-Rousse jusqu'à la montée des Esses. « C'est assez rare de voir l'embouteillage remonter si haut », souligne une habitante du boulevard qui constatait le même scénario lundi matin. Ou plutôt le même casse-tête pour rejoindre le centre-ville.

Car il faut changer ses habitudes, sans doute au moins pour trois semaines. Durée estimée par les services de la Métropole de Lyon de la fermeture de la montée de la Boucle dans le sens de la descente. Le temps de réparer les dégâts survenus à la suite d'un effondrement de la

chaussée provoqué par les intempéries de ce dimanche 4 mai. En attendant, c'est un itinéraire important qui voit défiler au bas mot quelque 30 000 véhicules chaque jour qui est inutilisable.

## Les impatients font demi-tour

Il faut donc trouver un autre passage. Et avec une rue Eugène-Pons dont le sens de circulation a été modifié et une montée Bonafous, qui devrait rouvrir à la circulation d'ici cet été, les automobilistes n'ont d'autre choix que de descendre, en nombre, côté

**30 000**

C'est le nombre de véhicules qui circulent quotidiennement montée de la Boucle.

Saône. Et utiliser l'itinéraire de déviation temporaire conseillé par la Métropole : boulevard de la Croix-Rousse pour la descente, montée Eugène-Pons et montée des Soldats en sens inverse.

Résultat, un boulevard des Canuts désert et un boulevard de la Croix-Rousse chargé. Tout comme les rues Bonny et Philippe-de-Lassalle. Des voitures stoppées, à un point tel que les plus impatientes ou les plus pressés tentent un demi-tour.

## Des lignes de bus sont ralenties

Les lignes de bus ont été fortement ralenties. Sur la 45, il fallait compter 15 minutes supplémentaires pour atteindre le bas de la montée des Esses où on roulait au pas en début de matinée, explique un des conducteurs de la ligne. Idem pour le C18 qui a eu du mal à rejoindre le cours Général-Giraud. Et tout comme pour le C13, les usagers ont dû s'armer de patience en arrivant rue de la Martinière et le secteur de la place Tobie-Robatel en travaux.

Pendant ce temps, on s'activait autour de la montée de la Boucle, pour installer barrières et balisage, interdisant tout accès à la descente. À l'exception des vélos et des véhicules de sécurité.

● A. Du.



L'étendue des dégâts au lendemain des forts jours de pluie.  
Photo Aline Duret

« C'est assez rare de voir l'embouteillage remonter si haut »

Mardi 6 mai 2025

Actu Ailleurs dans le Rhône 19

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

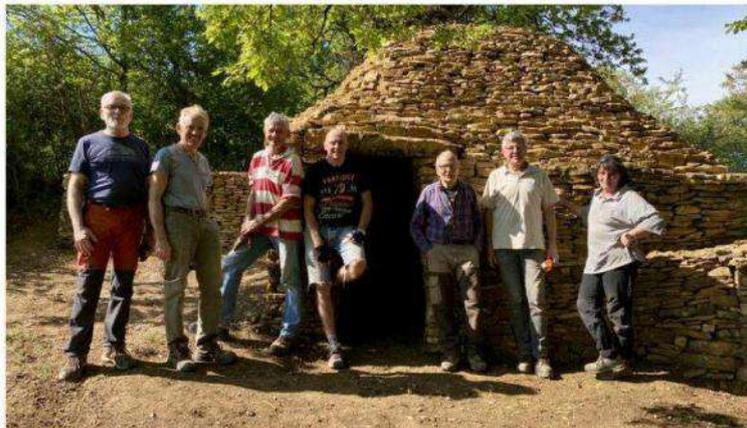
# Déjà plus de 50 cabornes restaurées : un patrimoine viticole exceptionnel

La "caborne du pré au loup" rejoint la longue liste des cabornes restaurées par les associations de préservation du patrimoine du Mont d'Or. Plus de 50 de ces abris datant pour beaucoup du XIX<sup>e</sup> siècle, ont déjà été reconstruits à la force des bras par des bénévoles passionnés. Un patrimoine à découvrir lors d'une balade musicale avec fanfare et cirque de Lyon le 29 juin prochain.

Elle leur a donné du fil à retordre et la météo, peu clémente, n'a rien arrangé. Finalement, après six longs mois de travaux, la nouvelle caborne du chemin du bois de Pin, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, vient de voir le jour. La dernière pierre dorée de l'abri a été déposée mardi 29 avril, par les bénévoles des associations "Cabornes et petit patrimoine du Mont d'Or", "Vivre Saint-Fortunat" à Saint-Didier et "Sauvegarde des lavoirs et du petit patrimoine" de Limonest.

## 60 tonnes de pierres dorées

« Il a fallu trouver 60 tonnes de pierres pour ce chantier. Dans les alentours mais aussi



Les associations "Cabornes et petit patrimoine du Mont d'Or", "Vivre Saint-Fortunat" et "Sauvegarde des lavoirs et du petit patrimoine" de Limonest ont mené cette restauration. Photo Léa Fernoux

plus loin, car il ne restait que la partie basse de l'abri et peu de pierres autour, ce qui a rendu le travail particulièrement long », explique Bernard Coquet, président de "Vivre Saint-Fortunat". Le retraité, investi depuis plus de vingt ans dans la restauration de ce patrimoine local, s'est attaqué avec une quinzaine d'autres

bénévoles à l'encorbellement, cet art d'encadrer les pierres sèches les unes dans les autres de façon circulaire, jusqu'à créer la voûte de l'abri. Une façon de reconstruire à l'identique, en se fiant aux fondations.

Début mai sera déposée la pancarte à son nom : la "caborne du pré au loup", en référen-

ce à la nuit des cabornes ensorcelées, durant laquelle un loup se cache sur cette parcelle du chemin du bois de Pin. Ce sentier situé dans le prolongement du chemin de la Roche, est encore absent du GPS. Pourtant, il fait déjà parler de lui auprès des randonneurs, fort de ses murs en pierres dorées de plusieurs ki-

lomètres de long, délimitant les parcelles viticoles comme au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Plus de 50 cabornes remises en état

« En débarrassant les pierres des parcelles où les vignerons voulaient planter la vigne, ils les ont stockées en bordure de parcelles jusqu'à créer des murs, explique le président de "Cabornes et petit patrimoine du Mont d'Or", Serge Ville-dieu. Il en reste encore de nombreux à faire sortir de terre, mais ça demande de défricher, de creuser. Chaque chose en son temps. »

Rien que sur ce parcours, une dizaine d'abris à l'instar de la "caborne cœur", de la "caborne Joseph" ou de la "cabane des Dalles" ont retrouvé leur splendeur d'antan. « Sur les 600 cabornes que nous avons recensées sur le territoire du Mont d'Or, 200 sont en bon état dont certaines grâce à notre travail », ajoute Bernard Coquet. La caborne du pré au loup est la 53<sup>e</sup> à avoir été restaurée par les associations de préservation du patrimoine. Et certainement pas la dernière.

● Léa Fernoux

Tribune de Lyon

# Métropole de Lyon. Bientôt le retour de la pub lumineuse ? La réglementation attaquée par un géant du secteur

[Rodolphe Koller](#) - 6 mai 2025

## Le règlement local de publicité de la Métropole de Lyon, l'un des plus restrictifs de France, pourrait être partiellement annulé après le recours en justice d'un des leaders français de l'affichage publicitaire.

Adopté à l'été 2023 à l'issue d'un long cheminement et de vifs débats, [le règlement local de publicité](#) (RLP) de la Métropole de Lyon, réputé pour être le plus restrictif de France, va-t-il être partiellement retoqué par la justice ? Saisi par Phenix Digital, l'un des principaux acteurs du marché de l'affichage publicitaire en France, le tribunal administratif de Lyon a étudié l'affaire mardi 6 mai. La rapporteure publique a ouvert la porte à la censure de trois points emblématiques de la délibération, en attendant le délibéré sous une quinzaine de jours.

### Qu'est-ce qui coince ?

Aux yeux de la magistrate, le RLP introduit des « *interdictions sévères qui doivent être justifiées* », et dont les objectifs – préservation des paysages, du patrimoine, de la biodiversité et du cadre de vie, limitation de la consommation d'énergie – doivent être « *mis en balance avec l'atteinte aux libertés d'affichage* » qu'elle induit. Or d'après elle, certaines des restrictions prévues par le texte relèvent de « *l'interdiction de principe [...] déconnectée des circonstances propres à la métropole de Lyon.* »

Ainsi d'après la rapporteure publique, l'interdiction de l'affichage de vidéos et d'animations au profit d'images fixes a été insuffisamment motivée par la Métropole « *en dehors de considérations générales qui ne suffisent pas à justifier une restriction aussi étendue* ». Même absence de justification selon elle pour l'interdiction des enseignes numériques extérieures en dehors de certains sites médicaux (hôpitaux, pharmacies) et culturels (théâtres, opéra), ainsi que des affichages lumineux en vitrine.

### Phenix dénonce « une atteinte au code de la propriété »

Rien de plus logique pour Phenix, qui revendique « *un réseau propriétaire de 1 600 écrans urbains dans plus de 50 villes et touchant plus de 9 millions de personnes par semaine* » ainsi que « *1 900 écrans implantés dans 220 galeries commerciales* », sans détailler l'étendue de ses installations dans la métropole lyonnaise, ce que n'a pas manqué de relever l'avocat de la partie adverse.

« *De quel droit ce règlement peut-il s'appliquer au domaine privé ?* », a ainsi fait valoir le groupe quant aux néons ou écrans qui pourraient se trouver à l'intérieur d'une boutique et éclairer l'extérieur. Pour l'avocat de

Phenix, il s'agit d'« *une atteinte au code de la propriété* ». Quant à la prescription d'images fixes, « *c'est un moyen déguisé, reconnu d'ailleurs par le vice-président de la Métropole, faute de pouvoir interdire les écrans numériques* », a-t-il poursuivi.

## **« Pas d'interdiction générale et absolue » d'après la Métropole**

« *On ne parle pas d'une interdiction générale et absolue de la publicité lumineuse mais seulement de la publicité numérique* », a riposté l'avocat de la Métropole de Lyon. Parmi les contre-arguments opposés à Phenix, « *le législateur a prévu la possibilité d'imposer des restrictions sur les publicités se trouvant en extérieur dans une propriété privée.* » Quant à l'insuffisante assise locale de ce RLP, l'avocat a mentionné « *les conclusions de l'enquête publique, des concertations et plusieurs enquêtes privées montrant que 90 % de la population de la métropole est opposée à la publicité numérique.* »

Sur le terrain du droit, la Métropole a par ailleurs estimé que Phenix ne démontrait aucunement « *qu'une des règles porterait atteinte à la liberté d'affichage, la liberté de commerce ou la liberté d'entreprendre. Les entreprises ne font pas que ça, elles ne risquent pas disparaître.* » En ce qui concerne les dispositifs en vitrine, « *le code de l'environnement autorise de les interdire dans le cadre des règlements locaux de publicité. Si vous jugez en l'espèce que c'est illégal, il faut alors déclarer 100 % des RLP de France illégaux.* »

## Lyon 1er

## Au 37bis, un lieu de ressources et de lien dédié au « bien vieillir »

Ce lundi 5 mai, le maire de Lyon Grégory Doucet a inauguré rue Paul-Chenavard Au 37 bis, un lieu ressource pour accompagner le bien vieillir, lutter contre l'isolement et favoriser l'autonomie.

Ce lundi 5 mai, dans les locaux rénovés de l'ancienne école maternelle Lévi-Strauss, le maire de Lyon Grégory Doucet entouré de la maire du 1er arrondissement Yasmine Bouagga, de nombreux élus de la Ville et de la Métropole de Lyon, de Jacques Gaucher et Bernard Brichon, présidents respectivement des associations Crias et Alerte, porteuses du projet, a inauguré « Au 37 bis », nouveau tiers lieu intergénérationnel dédié au « bien vieillir ».

### Des services et des rencontres

« Ce lieu dédié aux personnes âgées répondait à un besoin, à une attente, en témoigne le nombre de personnes aujourd'hui présentes. Pousser les portes de ce nouvel espace de proximité, c'est la



L'inauguration du tiers lieu intergénérationnel a été l'occasion de rendre hommage à Simone André. Photo Y. Le Flem

perspective d'y trouver de la chaleur humaine, des activités, de l'information et tout simplement du lien social», s'est félicité l'édile. Installé au cœur de la Presqu'île, rue Paul-Chenavard, « Au 37 bis » abrite également depuis le mois de mai, deux demi-journées par semaine, le Spot Seniors des 1er et 2e arrondissements et accueille au 1er étage les bureaux administratifs de l'association Crias et le siège social d'Alerte.

Co construit avec les acteurs du territoire et le Con-

seil des aînés du 1er arrondissement, ce véritable lieu ressource au service des seniors, propose un espace de convivialité, pour favoriser les rencontres et les échanges, des ateliers variés, autour de la culture, de la prévention santé, ou du numérique, des animations de quartier et des temps forts pour lutter contre l'isolement social, des services d'information sur les droits, les démarches du quotidien, ou la vie locale et un accompagnement au numérique,

avec la présence de médiateurs. La cérémonie a été également l'occasion de rendre hommage à Simone André, ancienne élue de la Ville de Lyon, figure emblématique pendant plusieurs décennies de la vie sociale lyonnaise et à l'origine de la création des deux associations Crias et Alerte gestionnaires du projet. La salle principale portera en effet le nom de l'avocate.

Cette réalisation d'un coût de 600 000 € a été rendue possible grâce au financement pour un tiers par la Ville de Lyon, pour un autre tiers par l'institution de retraite Malakoff Humanis Agirc-Arrco et pour le tiers restant sur les fonds propres des deux associations Crias et Alerte, qui offrent depuis plus d'un demi-siècle en complémentarité des activités de prévention, de sécurité et d'accompagnement des plus fragiles.

### De notre correspondant

**Yves Le Flem**

« Au 37 bis », 37 bis rue Paul-Chenavard, Lyon-1er. Ouvert du lundi au vendredi

## Lyon Capitale

# Production d'eau potable perturbée en mai dans la métropole de Lyon : tout ce qu'il faut savoir

12 mai 2025

## **En raison d'une opération de nettoyage du barrage de Verbois, la production d'eau potable de la Métropole de Lyon sera modifiée du 15 au 27 mai.**

Du 15 au 27 mai prochain, il se pourrait que le Rhône change de couleur et d'aspect, on vous explique pourquoi. Tous les trois à quatre ans se tient l'opération APAVER (Abaissement Partiel de la retenue de Verbois). Supervisée par les autorités franco-suisse, cette dernière vise à évacuer graduellement une partie des sédiments accumulés dans la retenue du barrage de Verbois par le Rhône. Une mesure nécessaire, afin d'éviter de possibles inondations dans la ville de Genève.

Lors de l'opération prévue du 15 au 27 mai, il sera donc normal d'observer ces matières en suspension dans le Rhône et une eau plus foncée. Si cette turbidité est temporaire et disparaîtra d'elle même, celle-ci nécessite une adaptation de la production d'eau potable afin de ne pas endommager le fonctionnement du champ captant principal de Crépieux Charmy.

## **Des captages secondaires rouverts**

Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée, un protocole de continuité d'approvisionnement sera activé. Pour palier la baisse d'activité du champ captant de Crépieux Charmy, deux sites de captages secondaires fermés seront remis en service : celui des Quatre-Chênes à Saint-Priest, qui alimentera Saint-Priest, Feyzin, Mions et Corbas, et celui de Garenne à Meyzieu, qui alimentera Meyzieu, Jonage, Chassieu et l'Est de Décines. Le lac des Eaux Bleues viendra également compléter la production. Ces sites devraient permettre de maintenir une production d'eau nécessaire à alimenter tous les habitants de la Métropole.

Les deux captages présentant aujourd'hui des dépassements ponctuels des seuils réglementaires de qualité de l'eau feront l'objet d'une surveillance renforcée. Plusieurs analyses de l'eau seront effectuées en amont et durant toute la durée de l'opération. Aucune recommandation spécifique ou restriction n'est à prévoir en raison de la courte durée de l'événement.

## Lyon Capitale

# À Lyon, comme dans les piscines, le tarif des patinoires va augmenter

- 13 mai 2025

## Les tarifs de location d'équipement et des cartes dix entrées vont augmenter dans les patinoires municipales de Lyon.

La Ville de Lyon va voter jeudi 15 mai l'augmentation des tarifs des piscines, mais également des patinoires municipales : la patinoire Charlemagne dans le 2e arrondissement, et la patinoire Baraban dans le 3e arrondissement.

Les hausses concerneront principalement la location de matériel. Ainsi, si l'entrée unitaire reste au tarif de 4 €, l'entrée unitaire accompagnée de la location de patins prend 10 % et passe de 7,30 à 8 €. La location de matériel d'aide à la glisse passe quant à elle de 3,30 € à 4 €, soit une hausse de 21 %.

**Lire aussi :** [La Ville de Lyon augmente le prix d'entrée de ses piscines dès l'été 2025](#)

## La Ville justifie ces hausses par les investissements réalisés

Mais surtout, la carte 10 entrées va passer de 25 à 32 €, soit une augmentation significative de 28 %. La même que pour les piscines puisque cette dernière est utilisable dans les deux types d'équipements, hors piscine du Rhône l'été. La carte 10 locations de patins passera quant à elle de 29,70 € à 32 €. Ces nouveaux tarifs seront applicables dès le 1er septembre 2025.

Pour rappel, dès cet été l'entrée unitaire dans les piscines municipales de Lyon passera de 3,40 € à 4 €, soit une hausse de 18 %. En revanche, les cartes horaire 25 et 50 h augmentent respectivement de 20 et 18 %, atteignant 60 et 100 €. Pour les piscines comme les patinoires, la Ville justifie cette hausse par les travaux réalisés dans les différents équipements et l'inflation touchant les frais d'entretien et de maintenance.

Lors du dernier conseil municipal, à l'occasion de l'examen du budget 2025, le maire LR du 2e arrondissement et candidat aux élections municipales avait relevé que l'exécutif tablait sur une augmentation d'un million d'euros des recettes liées aux entrées dans les piscines et patinoires. Pierre Oliver avait ainsi invité "*tous les Lyonnais à faire provision sans attendre de cartes de piscines et patinoire avant l'augmentation annoncée*".

Le Progrès Web – 15/05/2025 – Léa Fernoux

## Métropole de Lyon « Ça ne coûte rien et l'impact est immense » : installée dans un centre hospitalier, cette ferme veut devenir un modèle

En 2019, Olivier Deleage a eu l'idée farfelue d'aménager une ferme dans l'enceinte du centre hospitalier de Sainte-Foy-lès-Lyon. D'abord dédiée à la pédagogie, la ferme des possibles est devenue un lieu ressource où animaux, potager, handicap et jeunesse ne font plus qu'un. Elle sera ouverte au public ce samedi 17 mai, pour les 48 heures de l'agriculture urbaine.



La ferme des possibles s'étale sur 3000 m<sup>2</sup> dans l'enceinte du centre hospitalier de Sainte-Foy-lès-Lyon.  
Photo Léa Fernoux

« Mes grands-parents avaient une ferme, alors ça me rappelle des souvenirs de ma jeunesse. » Marie, 95 ans, ne peut plus se passer de sa balade presque quotidienne sur l'espace de la ferme des possibles. Installée depuis 2019 dans l'enceinte du centre hospitalier de Sainte-Foy-lès-Lyon, en face de l'Ehpad, la ferme est devenue indispensable aux résidents.

### « Ici, on fait société »

Dans ce refuge de 3 000 m<sup>2</sup>, où chèvres, poney, boucs, lapins et poules vivent ensemble, les aînés et malades retrouvent le moral. « Ils se soucient des animaux et des autres autour d'eux. Des personnes qui ne s'expriment pas le font par le regard. On capte des émotions intenses, des moments de complicité » (...).